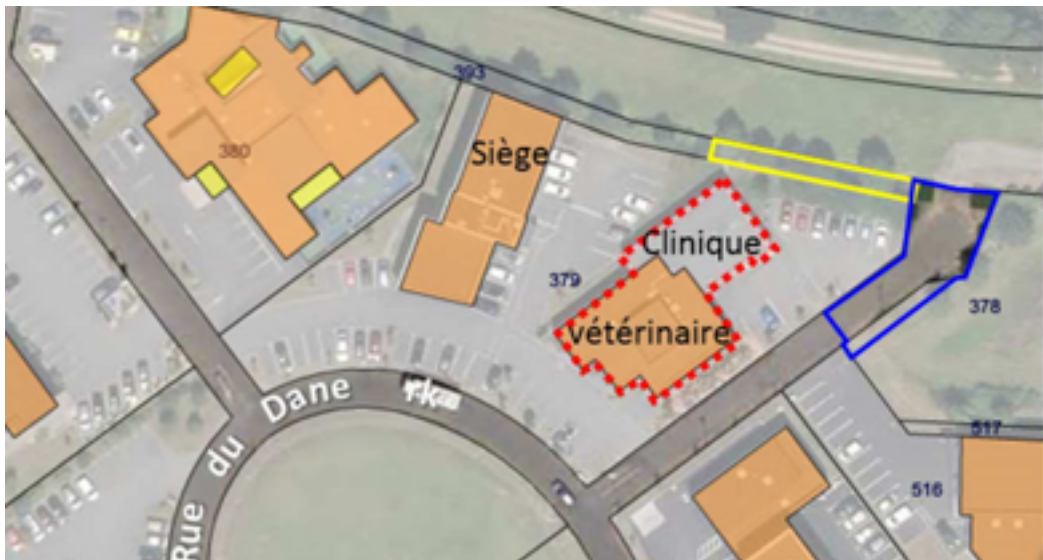


Délibération du Conseil Communautaire n° 2019DB/29

Déclassement d'une partie de voie d'environ 258m2 située 38 rue du Danemark à Brech.



Enquête Publique du 14 janvier 2020 au 29 janvier 2020

Rapport d'enquête le 12 février 2020

I - RAPPORT

SOMMAIRE

1. OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- 1.1 INTRODUCTION
- 1.2 DESCRIPTION DU SITE
- 1.3 DESCRIPTION DU PROJET

2. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- 2.1 Durée de l'enquête
- 2.2 Désignation du commissaire enquêteur
- 2.3 Permanences
- 2.4 Information du public
- 2.5 Visite du site

3. COMPOSITION ET APPRECIATIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUR LE DOSSIER

- 3.1 Composition du dossier
- 3.2 Appréciations du dossier

II – CONCLUSIONS ET AVIS

SOMMAIRE

1. RAPPEL DU PROJET

- 1.1 Procédure
- 1.2 Site concerné
- 1.3 But du déclassement

2. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- 2.1 Durée de l'enquête
- 2.2 Désignation du commissaire enquêteur
- 2.3 Permanences
- 2.4 Information du public
- 2.5 Visite du site

3. COMPOSITION ET APPRECIATIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUR LE DOSSIER

- 3.1 Composition du dossier
- 3.2 Appréciations du dossier

4. BILAN DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, APPRECIATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUR LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

5. CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

6. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- Procès-verbal de synthèse (état néant) du 29 janvier 2020
- Dispensé du mémoire en réponse

1. OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

1.1 INTRODUCTION

Dans la séance du 21 juin 2019, la communauté de commune d'AQTA (Auray Quiberon Terre Atlantique) décide de lancer la procédure de déclassement d'une portion de voie d'environ 258 m² située au 38 rue du Danemark à Brech, soit au siège de la communauté de commune d'AQTA.

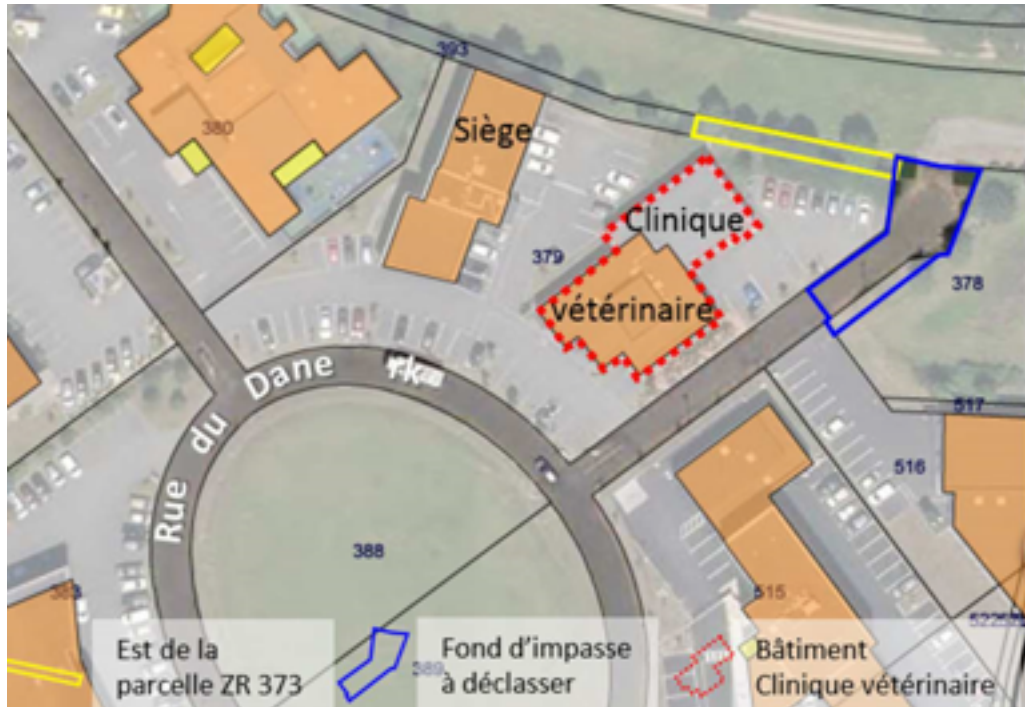


1.2 DESCRIPTION DU SITE

Le site est à l'intérieur du secteur tertiaire et de services de la zone d'activités de Porte Océane sur la commune de Brech.

Cette partie de voie, en fond d'impasse, repérée en bleu sur le plan ci-après, fait partie actuellement du domaine public.

Cette parcelle est partiellement herbée et majoritairement bitumée.



1.3 DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à déclasser cette surface d'environ 258 m² pour ensuite envisager une transaction au bénéfice d'un tiers.

Le bénéficiaire final du projet est La Clinique vétérinaire Benjamin Franklin, située au 38 rue du Danemark, sur le Parc d'activités de Porte Océane. C'est un équipement dédié exclusivement aux cas référés par les vétérinaires de la Région, pour des actes techniques complexes en imagerie, médecine et chirurgie vétérinaire.

Son développement est exponentiel :

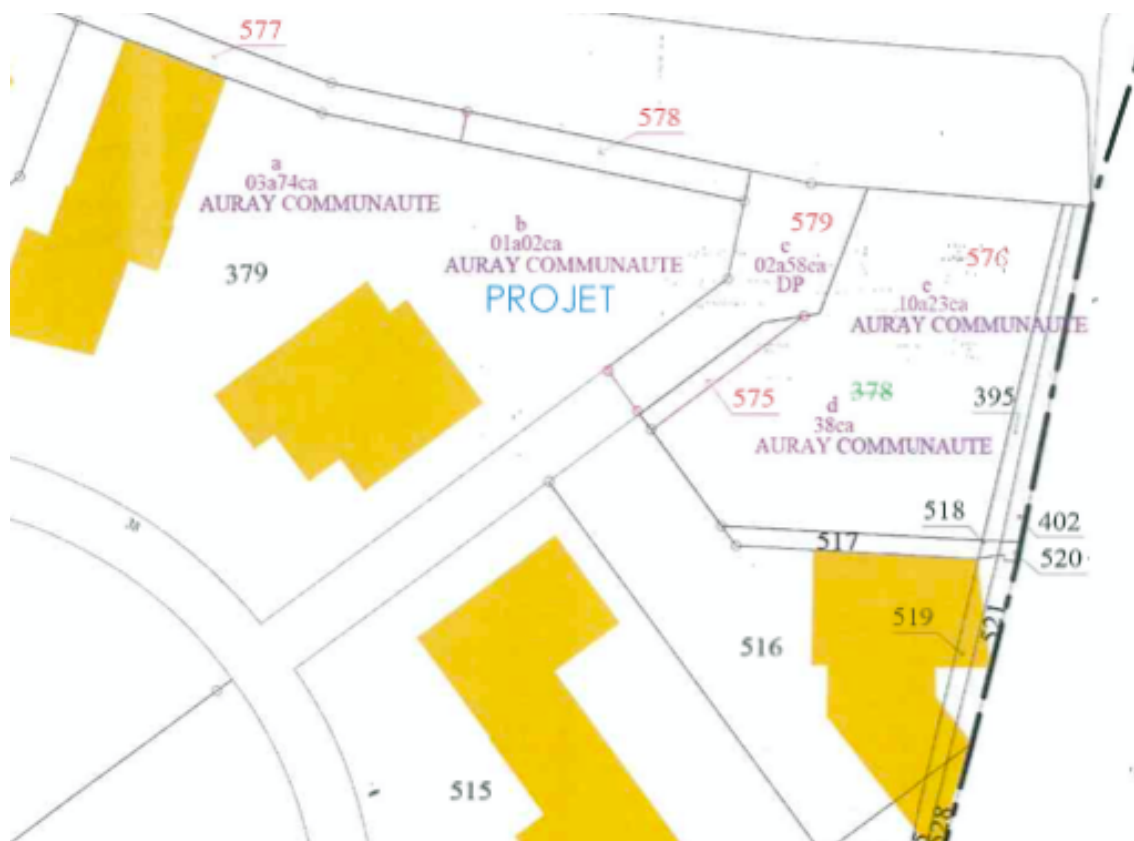
- 2011 : Création d'un bâtiment de 300 m² et ouverture à Porte Océane avec deux vétérinaires associés et 3 salariés,
- 2014 : Extension de 200 m² du bâtiment existant
- 2019 : Activité croissante et effectif triplé depuis l'ouverture.

Afin de poursuivre son activité en développement, la clinique souhaite s'agrandir.

Son projet prévoit une extension bâtie d'environ 270 m² en rez-de-chaussée et 260 m² sur un niveau supplémentaire.

Ce projet nécessite aussi du foncier supplémentaire pour la réalisation de places de stationnement.

1.4 SITUATION CADASTRALE



Parcelle		Nom du Propriétaire
Section	N°	
ZR	379	Les Copr ZA Porte Océane 2
ZR	393	Auray Communauté
ZR	394	Auray Communauté
ZR	378	Auray Communauté
ZR	516	Confédération Kendalc'h



Projet d'extension de la clinique et de la création du parking

2. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

2.1 Durée de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée du mardi 14 janvier 2020 à 14 heures au mercredi 29 janvier 2020 à 17 heures30 inclus, pour une durée de 15,5 jours.

Le siège de l'enquête est fixé dans les locaux de l'Atelier des entreprises, Place de l'Europe, Porte Océane, 56400 AURAY.

2.2 Désignation du commissaire enquêteur

Monsieur Gérard JAN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par l'arrêté communautaire d'AQTA n°2019/AG/61 du 16/12/2019.

2.3 Permanences

Les permanences se sont déroulées dans les locaux de l'Atelier des entreprises à AURAY:

- Le mardi 14 janvier 2020 de 14h00 à 17h30
- Le jeudi 23 janvier 2020 de 14h00 à 17h30
- Le mercredi 29 janvier 2020 de 14 h00 à 17 h30

La salle mise à disposition est très bien adaptée mais dans un site peu connu du grand public (structure neuve située en extension du parc Océane).

L'ambiance a été très agréable. Le personnel présent a facilité au maximum le bon fonctionnement de l'enquête.

2.4 Information du public

- Affichage par la communauté de communes AQTA.

L'avis d'enquête publique a été affiché :

- sur le site de la communauté de communes d'AQTA 40 rue du Danemark,
- à la mairie principale, 9 rue Georges Cadoudal et à la mairie annexe, 8 rue Jean IV Duc de Bretagne à Brech,
- au rondpoint précédent le site concerné,
- à l'entrée de la zone à déclasser.

Une constatation de ces affichages a été faite par le policier municipal de la commune de Brech le 20 décembre 2019.

Communauté de communes AQTA

Le dossier d'enquête a été disponible sous forme numérique au site de l'enquête et consultable sur le site de la communauté de commune AQTA.

Une adresse courriel a été mise à disposition du public durant toute la durée de l'enquête.

La présente enquête publique a été relayée sur les sites WEB de la communauté de commune d'AQTA et sur le site WEB de La commune de Brech.

L'enquête publique a été annoncée dans les quotidiens Ouest France et le Télégramme dans les conditions réglementaires.

2.5 Visite du site

Le commissaire enquêteur a effectué une visite du site (avec prise de photographies) le mardi 14 janvier 2020, soit le matin avant l'ouverture de l'enquête.

La parcelle projetée en déclassement a été repérée par des barrières pour être identifiée par le public.



3. COMPOSITION ET APPRECIATIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUR LE DOSSIER

3.1 Composition du dossier

Il s'agit d'un dossier extrêmement simple, comprenant :

Le registre d'enquête,
la délibération de la communauté de commune AQTA du 21 juin 2019,
le plan de situation et le projet de division de parcelle,
l'arrêté du Président de la communauté de commune AQTA, prescrivant l'enquête publique et décrivant son fonctionnement,
l'avis d'ouverture d'enquête,
une notice explicative,
un plan cadastral,
des documents photographiques,
la liste des propriétaires riverains,
des descriptifs détaillés de la parcelle,
les démarches de publicité liées à l'enquête,
l'avis des domaines,
le permis de construire envisagé pour l'agrandissement de la clinique vétérinaire.

3.2 Appréciations du dossier

Le dossier décrit parfaitement l'opération projetée. L'espace à déclasser est très bien identifié et les motifs du déclasser sont présentés clairement.

En résumé le dossier est bien conçu, clair et sans ambiguïté.